Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 07 mai 2025
N°2025_10406_DG75-L002

AVIS D'EXAMEN FAVORABLE

Enquête sur l'Alimentation, la Biosurveillance, la Santé, la Nutrition et l'Environnement (Albane)

Service producteur : *S*anté publique France (SpFrance) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses)

Opportunité : avis favorable émis le 1er décembre 2022 par la Commission « Démographie et Questions Sociales »

Réunion du Comité du label du 19 mars 2025 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis d'examen favorable
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Non
Caractère obligatoire	Non
Période de validité	2025-2026
Publication JO	Oui
Périodicité	Ponctuelle

Descriptif de l'opération

L'enquête Albane répond à plusieurs demandes institutionnelles et réglementaires, telles que le Programme National de Biosurveillance (PNBS) fixé par la loi Grenelle n°2009-967 du 3 août 2009, les obligations de surveillance fixées par les lois de santé publique ou préconisées par l'enquête européenne avec examen de santé EHES, et les programmes nationaux nutrition santé.

Cette nouvelle enquête nationale avec examen de santé a pour objectif d'apporter une vision globale de la santé de la population, de mieux comprendre l'origine d'un certain nombre d'événements de santé et d'aider au pilotage et à l'évaluation des politiques de santé publique. Elle a été conçue de façon à répondre aux missions respectives et complémentaires de Santé publique France et de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) en matière d'Alimentation, de Biosurveillance, de Santé, de Nutrition et d'Environnement (Albane).

Pour répondre à l'ensemble de ses objectifs, cette enquête se décline en trois volets - Alimentation et nutrition, État de santé et Biosurveillance - qui reposent sur une structure commune constituée d'une

enquête par questionnaires et d'un examen de santé incluant un recueil de données cliniques et biologiques.

Les objectifs principaux pour le premier cycle de l'enquête (2024-2026) sont les suivants :

- Décrire les niveaux d'imprégnation de la population française par les polluants de l'environnement mesurés à partir de prélèvements biologiques, afin d'établir des valeurs de référence d'exposition et comparer les niveaux d'imprégnation obtenus avec les études antérieures conduites en France et à l'étranger ;

- Établir le lien entre les évaluations des expositions alimentaires externes et les niveaux d'imprégnation de la population française ;

- Estimer les indicateurs de maladies chroniques (diabètes, hypertension artérielle, dyslipidémie, obésité, maladies respiratoires, insuffisances rénales), les indicateurs et biomarqueurs d'état nutritionnel pour évaluer les risques et les facteurs de risque ;

- Surveiller les comportements et niveaux d'activité physique et de sédentarité, les capacités fonctionnelles et cognitives, et les fragilités.

Les thèmes abordés par les questionnaires sont les suivants :

- Caractéristiques socio-démographiques et économiques du ménage ;
- Consommations alimentaires détaillées et habitudes alimentaires ;
- Activité physique et sédentarité, anthropométrie, attitudes et connaissances ;
- Expositions environnementales et professionnelles, caractéristiques du logement et du lieu de travail, modes de vie et facteurs d'exposition.

L'enquête est mise en œuvre sous la responsabilité scientifique de Santé publique France et de l'Anses. L'identification et la priorisation des substances chimiques qui seront suivies dans le cadre du volet de biosurveillance de l'enquête ont été soumises à concertation auprès d'experts issus d'associations, organisations non gouvernementales (ONG), Agences sanitaires et ministères (santé, environnement, agriculture, travail et recherche). Pour les volets "Alimentation et Nutrition" et "État de Santé", les questionnaires sont élaborés et priorisés en concertation avec les unités Anses et Santé publique France utilisatrices des données ainsi que d'experts scientifiques désignés dans le cadre d'instances dédiées à l'Anses et à Santé Publique France.

L'enquête prendra la forme de plusieurs cycles successifs d'une durée de 2 ans environ. Chaque cycle permettra le recrutement d'un échantillon de population indépendant. Un tronc commun de l'enquête sera mené sur chaque cycle afin de permettre des comparaisons et un suivi des tendances cycle après cycle. En termes de post-enquêtes, il est prévu d'introduire la possibilité d'un suivi longitudinal d'une partie de l'échantillon par certaines équipes de recherche publiques françaises, dans l'objectif de caractériser les liens entre les expositions environnementales, les consommations alimentaires et la survenue d'effets de santé a posteriori.

Le temps de mobilisation de l'enquêté totalisera la durée de la visite à domicile entre 90 et 120 minutes, le remplissage d'auto-questionnaires estimé à 1h15, la réponse à trois enquêtes portant sur l'alimentation des dernières 24 heures d'une durée de 35 minutes chacune et une demi-journée pour réaliser l'examen de santé. L'objectif est d'atteindre 2 000 adultes et 1 000 enfants pour chaque cycle.

En première intention, les données collectées seront utilisées par Santé publique France et l'Anses pour répondre à leurs missions et objectifs. En second lieu, les données collectées pourront être mises à disposition de plusieurs utilisateurs, sous respect des enjeux scientifiques, éthiques et des obligations légales en matière de protection des données personnelles.

Les premiers résultats feront l'objet d'une publication à l'issue de la réalisation du premier cycle de l'enquête en 2027. Il est prévu de publier un premier article en 2025 qui présentera le protocole et les objectifs de l'enquête. Les résultats pourront prendre plusieurs formes, soit des rapports à destination

des décideurs (ministères), soit des articles scientifiques sur des thématiques multiples, soit la publication de chiffres/indicateurs sur internet, soit enfin la publication de données brutes sur internet.

En biosurveillance, les distributions des niveaux d'exposition aux substances chimiques, ainsi qu'à plus long terme les déterminants de ces niveaux d'exposition seront publiés.

~~~

Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :

Remarques générales

- Le Comité salue la démarche du service visant à intégrer progressivement certains de ses dispositifs dans le cadre de la statistique publique et des standards qui y sont associés. Il souligne que l'enquête Albane résulte, schématiquement, de la fusion de deux enquêtes : d'une part, l'enquête individuelle et nationale sur les consommations alimentaires (Inca3) de l'Anses, labellisée en 2012 pour une collecte en 2014 et, d'autre part, celle portant sur la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition de Santé Publique France (Esteban 2016-2017) qui, bien qu'ayant bénéficié d'un avis d'opportunité de la part du Cnis, n'avait pas reçu de label.
- Le Comité salue le fort investissement académique, pluridisciplinaire et multipartenarial mené par le service pour préciser les données à recueillir dans le cadre de ce dispositif unifié. Il relève que l'enquête qui en résulte a une forte dimension de collecte statistique, mais inclut également des recueils de santé spécifiques (bilans de santé, accéléromètres…) qui répondent à des standards propres.
- Le Comité constate que le dispositif ainsi créé est très ambitieux. Il relève que son objectif principal est de produire des statistiques fiables et représentatives de la population française tous les deux ans, couvrant différentes dimensions (prévalences, expositions...). Un objectif secondaire consiste à réaliser des études multidimensionnelles croisant tout ou partie de ces dimensions, avec des déclinaisons infranationales. Ces études seraient obtenues par l'agrégation de plusieurs années de collecte, en raison de la taille réduite de l'échantillon.
- Le Comité note que la charge de collecte afférente aux différents volets de l'enquête est très conséquente pour les individus sélectionnés. Le dispositif de l'enquête Albane combine en effet plusieurs étapes, relativement lourdes, étalées sur plusieurs semaines (visite à domicile, enquête alimentaire, remplissage des auto-questionnaires et examen de santé). Le Comité relève que l'accord préalable des participants est sollicité d'emblée pour l'intégralité de ce protocole.
- Le Comité constate que l'opération pilote a révélé des difficultés de collecte aboutissant à un taux de collecte faible, les résultats de l'intégralité des volets n'étant disponibles que pour environ 15 % des personnes échantillonnées. Il note que ce taux résulte de différents processus de sélection, réduisant l'échantillon et susceptibles d'être associés à des biais, liés notamment :
    - à la qualité variable des éléments de contacts selon les caractéristiques individuelles (âge, niveau de vie...), au non-suivi de certains déménagements et à d'autres cas d'impossibilité à contacter les personnes sélectionnées pour leur présenter l'enquête ;
    - au refus explicite de participation lors de la présentation de l'enquête (notamment pour des motifs de charge ou de la présence de certains types de recueil comme des prises de sang), ou à l'inverse à une acceptation pouvant être liée au thème de l'enquête, et notamment à l'intérêt porté à la santé ou à l'alimentation ;
~~~

- aux abandons avant la fin du protocole complet.

Le Comité du label souligne que les biais liés à la non-réponse non ignorable risquent d'être d'autant plus importants que le taux de collecte est bas, ce qui, avec la taille réduite de l'échantillon répondant, peut fragiliser la qualité des extrapolations tirées des données. Afin de prévenir ce risque, il recommande en premier lieu de chercher à limiter les sélections à toutes les étapes ci-dessus. Le Comité note que le service a, en conséquence, défini différents axes de travail afin de faire évoluer positivement le premier cycle de l'enquête. Ces axes visent à améliorer :

- en amont, le protocole de collecte pour augmenter la participation ;
- en aval, le traitement des données afin d'apprécier et réduire les biais de sélection.

Toutefois, du fait des incertitudes subsistant *ex ante* sur le dispositif, portant notamment sur le taux de collecte et l'ampleur potentielle des biais restant après redressement, et donc sur la qualité des estimations au regard des objectifs de l'enquête, le Comité a émis un avis d'examen favorable, ne donnant pas droit au label de qualité statistique. Cette décision est habituelle dès lors que le Comité considère qu'il existe, au moment de l'examen du dossier, des points, sur le protocole ou les méthodes, dont la qualité ne pourra être attestée qu'a posteriori. L'enquête devra donc être présentée par le service comme une enquête d'intérêt général auprès des enquêtés. Le Comité sera particulièrement intéressé par le bilan du premier cycle portant sur ces points lors de l'examen du second cycle, ainsi qu'aux stratégies alternatives envisagées.

- Le Comité prend acte de la réponse du service proposant d'inclure, à partir du troisième cycle, les départements et régions d'Outre-mer. L'actuelle limitation de la collecte aux personnes de moins de 80 ans, sera quant à elle, probablement prolongée. Le Comité note que le service la justifie au regard de l'objectif prioritaire d'utilisation des données à des fins d'aide à la décision en matière de prévention, ainsi que de la lourdeur du protocole, et qu'il confirme que d'autres enquêtes comme celles de la Drees serviront de référence pour l'ensemble des adultes, pour les informations qu'elles produisent.
- Le Comité note que le service a prévu d'élargir la concertation au-delà de ses instances scientifiques et techniques, en amont du deuxième cycle de collecte, en s'appuyant dans un premier temps sur ses comités propres ayant une composition plus ouverte. Le Comité invite le service à veiller à ce que la concertation spécifique à l'enquête soit effectivement étendue à l'ensemble de la société civile, notamment aux associations de consommateurs et à l'Unaf.

Méthodologie

- En accord avec l'objectif principal de l'enquête, le Comité note que différentes pondérations pourront être calculées à chaque étape du processus, sans disposer de la liste précise de ces dernières. Afin d'assurer la cohérence des différentes exploitations, notamment croisées, le service prévoit de caler un volet à l'aide de certaines estimations issues d'autres volets considérés comme plus pertinents. La qualité de cette pondération d'ensemble pourra être évaluée en comparant les résultats du dispositif à ceux d'autres enquêtes, et notamment au « mini-module » de l'enquête Santé européenne[1]. Enfin, les utilisateurs seront informés des précautions d'usage concernant ces poids à travers une documentation que le Comité invite le service à rédiger.
- Le Comité invite le service à documenter l'apport des données issues de l'appariement au Système National des Données de Santé (SNDS) à la qualité des pondérations et à la réduction des biais des différents volets, en comparant l'évolution de ces pondérations, selon la prise en compte ou non de ces données et en comparant les résultats obtenus avec ceux d'autres enquêtes. De manière plus générale, le Comité invite le service à veiller au respect du principe de minimisation de la quantité de données issues d'appariement avec le SNDS.

1 *European Health Interview Survey* (EHIS).

- Le Comité considère que l'absence de suivi des déménagements est préjudiciable pour l'enquête, compte tenu de l'ancienneté relativement élevée de la base de sondage, notamment en fin de chaque cycle de deux ans. Il estime qu'elle explique en partie les difficultés observées pour inclure les personnes de 18-24 ans, et probablement aussi les enfants de moins de 2 ans, plus fréquemment susceptibles d'appartenir à des ménages ayant récemment déménagé. Le Comité recommande de chercher des solutions pour limiter l'impact des déménagements, le cas échéant en réexaminant le bilan coût/avantage à échantillonner des individus et non des logements (comme lors des précédentes enquêtes). Le Comité souhaitera être informé dans le prochain dossier des résultats de ces analyses, ainsi que des motifs détaillés de non-contact. Par ailleurs, afin de limiter et/ou documenter les biais éventuels liés à la non-collecte, initialement prévue par le service, d'information auprès des personnes ayant déménagé, il suggère de tirer profit de l'organisation par vagues de la collecte pour envisager le suivi des enquêtés ayant déménagé à destination d'une des zones sélectionnées.

- Pour le prochain examen de l'enquête Albane, le Comité invite le service à mener une réflexion sur des protocoles alternatifs à celui présenté dans le présent dossier qui permettraient d'accroître la participation et les taux de réponse. Il l'invite notamment à mieux documenter dans le prochain dossier les volets devant être exploités conjointement pour produire les indicateurs prioritaires de l'enquête, à envisager et le cas échéant tester des protocoles alternatifs permettant d'avoir de meilleurs résultats sur chaque combinaison prioritaire de volets pour une partie de l'échantillon[2]. Le Comité relève par ailleurs que de faibles taux de réponse ou des abandons ont un coût (visites à domicile inutiles...) dont la réduction via un dispositif de collecte impliquant un protocole allégé sur un sous-échantillon pourrait permettre de financer une légère augmentation de l'échantillon, tout en réduisant la charge moyenne par enquêté.

- Pour le prochain dossier, le Comité sera intéressé à disposer d'éléments, le cas échéant approximatifs, permettant d'apprécier la précision globale des principaux indicateurs (en tenant compte du biais, de la variance, de la qualité des réponses…), et de leurs évolutions.

Protocole

- Le Comité note que le pilote a conduit le service à chercher à alléger le protocole de relance initialement prévu, de manière à réduire le sentiment de harcèlement lié à la multiplicité des contacts et à les personnaliser, en lien avec le phasage du dispositif.

Questionnaire

- Le Comité note que certains enquêtés peuvent ne pas connaître la réponse à certaines questions ou ne pas fournir les réponses correspondant aux attendus du service (par exemple sur les types de sites à proximité de leur logement). Dans ce contexte, le Comité souligne l'intérêt de tests cognitifs, et souhaitera être informé lors du prochain examen des modalités et des conclusions associées à la mise en place de tests de ce type.

- Le Comité a formulé en séance ou lors de la préparation de l'examen du dossier quelques suggestions sur le questionnaire, au regard des objectifs de l'enquête. Ces suggestions ont été transmises directement au service.

Environnement juridique

- Le Comité rappelle qu'il revient au service de vérifier, avec son unité juridique, que le projet d'enquête est mis en œuvre dans le respect de la réglementation « Informatique et libertés ». Le Comité a noté à cet égard les contacts fréquents du service avec ceux de la CNIL. L'enquête devra être menée conformément au cadre juridique résultant des délibérations de la CNIL.

2 Tels qu'un ordre imposé différent des volets ou questionnaires pour une partie de l'échantillon, un protocole plus réduit pour une partie de l'échantillon (a minima pour estimer ponctuellement la baisse du taux de réponse et les biais liés à l'acceptation préalable du protocole complet)...

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable à l'enquête sur l'alimentation, la biosurveillance, la santé, la nutrition et l'environnement (Albane), avec inscription au programme des enquêtes de la statistique publique et visa ministériel.

Cet avis est valide pour les années 2025-2026.

La Présidente du Comité du label de la statistique publique

Signé : Pascale BREUIL